



# Villejust Informations

A la Une ...



*Le Maire,  
les Adjointes,  
les membres du Conseil Municipal  
et tout le personnel communal  
vous souhaitent  
d'excellentes fêtes de fin d'année*



## Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 4
Cadre de vie	5 à 6
Associations	7 à 11
Infos pratiques	11 à 12

## MAIRIE

### Fermeture des Services Municipaux



En raison des Fêtes de fin d'année,

les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le mardi 24 décembre 2013 à 15h30
- Le jeudi 26 décembre au matin
- Le mardi 31 décembre 2013 à 15h30

**Permanence assurée pour les inscriptions électorales jusqu'à 17h30 le 31/12**

- Le jeudi 2 janvier 2014 au matin

L'ALSH sera fermé :

- Le mardi 24 décembre 2013 à 17h
- Le mardi 31 décembre 2013 à 17h

La bibliothèque municipale sera fermée :

- Du mardi 24 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014 inclus

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

**POUR VOTER EN 2014, PENSEZ A VOUS INSCRIRE EN MAIRIE AVANT LE 31 DECEMBRE 2013.**

L'inscription n'est automatique que pour les jeunes de 18 ans.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

Vous devez vous rendre en mairie pour remplir le formulaire muni d'1 pièce d'identité et d'1 justificatif de domicile.

Pour tout renseignement, veuillez contacter **Madame Isabelle PAIRIN** au **01.69.31.74.43**



### DATES A RETENIR

Municipales : 23 et 30 mars 2014  
Européennes : 25 mai 2014

## CHANGEMENT LIGNE DM11

### DANIEL MEYER



L'entreprise de Transports Daniel MEYER a changé la ligne DM11 sans aucune concertation.

Pour faire suite à de nombreuses réclamations d'usagers de cette ligne, la commune de Villejust a relayé l'information auprès d'Europ'Essonne qui détient la compétence « transports ».

Des contacts ont été pris auprès des Transports Daniel MEYER et du STIF et des pourparlers sont en cours pour remédier aux difficultés rencontrées.

*De nouveaux horaires devraient être mis en place pour le mois de janvier 2014.*

Nous vous tiendrons informés dès que nos services en auront pris connaissance.





## EUROP'ESSONNE - RAPPEL

### Les navettes communautaires

Après les élections municipales, une enquête sera menée sur les communes ayant rejoint  en janvier 2013 afin de recueillir les attentes des habitants en matière de service de transport.

Pour tout savoir sur les transports du territoire [www.europessonne.fr](http://www.europessonne.fr), rubrique « **se déplacer** »



## CCAS - RAPPEL

### GALETTE DES ROIS DES ANCIENS 2014

Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à 15h  
Salle des 2 Lacs.

Les personnes *âgées de 60 ans et + inscrites sur les listes électorales* recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2013.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## CAMPAGNE antigrippale 2013-2014

« La grippe ce n'est pas rien. Alors, je fais le vaccin »

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule, cette année jusqu'au 31 janvier 2014.



### Comprendre la grippe et son vaccin

Chaque hiver, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France, pouvant entraîner des complications graves chez les personnes fragiles et être responsable d'un nombre élevé de décès.

Aujourd'hui le vaccin grippal (pris en charge à 100% par les régimes de l'assurance maladie pour les populations à risque), demeure un moyen sûr et efficace, pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables.

### Qui est concerné(e) ?

La vaccination grippale est recommandée notamment pour :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes souffrant de certaines affections de longue durée (ALD)
- Celles souffrant d'un asthme ou d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- Les femmes enceintes
- Les personnes présentant une obésité sévère avec un indice de masse corporelle (IMC) >40kg/m<sup>2</sup>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)



## INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE : PRUDENCE !

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure.

**Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, l'Agence Régionale de la Santé Ile-de-France rappelle les gestes essentiels :**

- . Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale
- . Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation
- . Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant
- . Ne pas utiliser à l'intérieur des logements des appareils à combustion non adaptés tels que les barbecues et les braseros

**Les maux de tête, nausées, vertiges ou troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone.** En cas d'intoxication ou de suspicion :

- . Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- . Arrêter si possible les appareils à combustion
- . Evacuer/quitter les locaux et vider les lieux de leurs occupants
- . Appeler les secours (112), les pompiers (18) ou le SAMU (15)
- . Ne pas réintégrer les lieux sans l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

Pour plus d'informations, consulter le rubrique dédiée sur [www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

## RESTAURANTS SCOLAIRES NOUVEAU FONCTIONNEMENT EN CAS DE PREAVIS DE GREVE



Conformément à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, les familles se voient reconnaître un droit leur garantissant, à titre gratuit, l'accueil de leurs enfants en cas de grève.

L'académie de Versailles nous informe du nombre de grévistes sur notre commune 48 heures à l'avance mais ce délai étant très court afin d'organiser la livraison des repas du midi, un nouveau fonctionnement a été mis en place.

Dans la perspective de nous faciliter l'estimation des besoins éventuels de repas pour l'organisation du service d'accueil, **à chaque préavis de grève, le service de cantine restera toujours assuré mais avec un menu adapté le jour de la grève, pour tous les enfants présents, fait en concertation avec le diététicien.**

**Pour toute information complémentaire sur ce nouveau fonctionnement vous pouvez contacter le service scolaire, Madame COGNEVILLE Isabelle au 01 69 31 74 42.**

## CIRCULATION DOUCE RUE DE FRETAY (FACE A LA CENTRALE EDF) REEMPLACEMENT CANALISATION EAU POTABLE

Dans le cadre de la réalisation des travaux relatifs à la circulation douce Rue de Fretay, la Lyonnaise des Eaux et la commune de Villejust ont saisi l'opportunité pour remplacer la canalisation d'eau potable de ce secteur très ancienne et vétuste.

Ces travaux sont réalisés conjointement entre la Lyonnaise des Eaux et la commune de Villejust (tranchée aux frais de la commune et le reste des travaux aux frais de la Lyonnaise des Eaux).



## ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT DURANT LA PERIODE HIVERNALE

**Veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement**

**Rappel :**

Pendant la période hivernale, il est impératif de veiller à ne pas gêner le passage des engins de déneigement par un stationnement inapproprié.

**Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.**

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux **est interdit par temps de neige**, afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.



La photo illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.





## DIPLÔME TREFLE PHYT'EAUX CITES

La commune de VILLEJUST en raison de la réalisation de son plan de gestion sur la limitation des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces verts de la commune a reçu la seconde feuille du trèfle Phyt'Eaux Cités avec **mention spéciale** décernée au titre du classement 2009.

Au titre du classement 2012, la troisième feuille du trèfle Phyt'eaux Cités a été décerné à notre commune pour récompenser les efforts entrepris de façon continue dans ce domaine durant les années 2010, 2011, 2012 et 2013.

### Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires : herbicides, insecticides, fongicides...ont pour rôle de **prévenir l'apparition ou de détruire des végétaux, des insectes, ou des champignons dits <nuisibles>** pour le développement des récoltes.

### Des petits gestes pour de grands effets

De nombreuses méthodes simples et économiques permettent de jardiner sans risques pour la santé et l'environnement. Pour désherber de petites surfaces, un arrachage manuel est toujours préférable aux traitements chimiques.

Et pour des aires plus grandes, l'eau bouillante permet d'obtenir des résultats très satisfaisants.

En ce qui concerne les maladies se développant dans votre potager, la **rotation des cultures** est un bon moyen de s'en protéger.

Pour limiter le développement de la végétation spontanée dans vos massifs, vous pouvez mettre en place un **paillage du sol** ou planter des **plantes couvrantes**. N'oubliez pas les **auxiliaires naturels** comme le purin d'orties pour lutter contre les insectes ravageurs, ou le poil de chien dans les entrées de trous de taupe pour les faire fuir.



## ETRENNES, ATTENTION AUX USURPATEURS !

Comme chaque année, des personnes sont susceptibles de se présenter à votre domicile, au nom du SIOM et/ou de Véolia, afin de vous vendre des calendriers. Même si certains calendriers peuvent présenter le logo du SIOM ou celui de VEOLIA, il s'agit là d'une utilisation frauduleuse.

Le SIOM et la société OTUS-VEOLIA, chargée de la collecte pour le compte du SIOM, n'autorisent en aucun cas une telle pratique. Cependant, certains agents VEOLIA exerce cette démarche à titre privé.

Pour cela, ils doivent être en mesure de vous présenter un justificatif récent (- de 3 mois) d'appartenance à la société OTUS-VEOLIA.

**Tout autre document (carte professionnelle, contrat de travail, ...) n'est pas acceptable.**

Si ces personnes se présentent à votre domicile et qu'ils ne peuvent vous fournir un justificatif, vous pouvez les signaler à la gendarmerie afin que des contrôles soient opérés.



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES  
PIECE DE THEATRE

Les AFFRANCHIS  
présentent  
**INFERNAL BARBECUE**

**SAMEDI 18 JANVIER 2014 à 21H**

Une comédie cruelle de  
Jean-François MAY

facebook.com/affranchis91

Trois femmes et trois hommes, sœurs, frère, mari, amant, ami, maîtresse, se retrouvent pour un bon vieux barbecue d'été. Orgueil, envie, luxure, etc. : les sept péchés capitaux sont là, ainsi qu'un fantôme, et la vengeance est un plat qui se mange... au barbecue.

Révélation, rebondissements, coups de théâtre, qui s'en sortira ? Y a-t-il des bons parmi les méchants ? À vous de voir si la morale est sauve !

Humour grinçant, cynique et noir à souhait, « Infernal Barbecue » est une comédie cruelle de Jean-François May dont on sait dès le début qu'elle finira mal... mais comment ?

« Les Affranchis », gang théâtral basé à Villejust, commet ses spectaculaires méfaits dans la région et en province depuis 2005.

Retrouvez-les sur Facebook (affranchis91), où vous pourrez visionner le teaser de la pièce.

**Tarif : 10 € (Tarif Réduit 5 €), durée : 1h30**

## CEREMONIE DES MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL REMISE DES PRIX DE MAISONS DECOREES – NOEL 2012

Le samedi 23 novembre dernier à l'Espace Communal des Coudrayes, Monsieur le Maire, entouré des membres du Conseil Municipal, et plus particulièrement de Mme SIBILIA, délégué aux Fêtes et Cérémonies, a félicité et remis les diplômes d'Honneur du Travail aux administrés récompensés pour **20, 30, 35 ou 40 ans** de travail :

Echelon argent (20ans) : Mr ANICET Lucien, Mr KADISCH Laurent, Mr LOPEZ Pascal

Echelon Vermeil (30 ans) : Mme ANICET Madeleine, Mr ANICET Lucien, Mr BARRE Thierry, Mr RIVY Jean-Paul, Mme MARIE SAINTE Marcelle, Mr MULLER Christian, Mme GRASSI Laurence, Mr TUAL Denis

Echelon Or (35 ans) : Mr ANICET Lucien, Mme BELLANGER Dominique, Mr CARRIER Daniel, Mr THERAULT Didier

Echelon Grand Or (40 ans) : Mme VALLA Martine

Monsieur le Maire a également remis la médaille d'Honneur du Travail à **Monsieur Michel LEFRANCOIS**, responsable de la restauration de l'entretien, pour ses **39 ans** au service de la collectivité dont **15 ans** à la mairie de Villejust.

La médaille communale a été remise à **Madame Catherine MACQUIN**, Professeur d'éducation musicale, pour son départ en retraite et ses **17 ans** d'investissement auprès des enfants des écoles de la commune.

De plus, Monsieur CONCORDIA, Adjoint à l'Environnement a décerné les prix des plus belles décorations de Noël 2012 à **Mme LEMARRE Simone (1<sup>er</sup> prix)**, **Mr et Mme STASSINET Joël (2<sup>ème</sup> prix)**, **Mr et Mme DIEGUEZ Vincent (3<sup>ème</sup> prix)**.

L'assemblée a partagé le verre de l'amitié pour clore agréablement cette cérémonie.



**EUROP'ESSONNE – Les concerts inattendus****Trois grands concerts gratuits pour le nouvel an aux couleurs d'Europ'Essonne**

**MERCREDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2014**

Comme le veut la tradition **europ'essonnienne**, l'année 2014 commencera en musique sur le territoire:

- dès 11h à l'Opéra de Massy,
- à 15h au théâtre de Longjumeau
- à 18h à l'espace Jacques Brel de Villebon-sur-Yvette.

Sous la baguette de **Dominique Rouits, chef de l'orchestre de l'opéra de Massy**, les musiciens en titre aidés de conservatoires des communes d'Europ'Essonne, donneront le ton et l'harmonie de la nouvelle année.

C'est un triple concert gratuit qu'offre **Europ'Essonne** à ses habitants dans trois des plus belles salles de l'agglomération. À l'origine, une idée simple : reproduire sans pour autant copier le concert de Vienne à la sauce francilienne.

Le thème en fil rouge pour les 4 années à venir sera celui des 4 éléments : **Terre, Eau, Feu et Air**. Et c'est la Terre qui sera à l'honneur pour ce début d'année 2014...

Le programme, lui, n'est pas encore dévoilé, des surprises se préparent alliant musique plus ou moins classique, humour et cocasserie. Les dominantes y seront plutôt lyriques mais à tendances populaires, avec des pièces connues du grand public.

**Une manière de fêter la nouvelle année autrement en faisant découvrir la musique sous un jour nouveau, un véritable accès à la culture pour tous.**



**Dimanche 2 février 2014**

**APE**  
Villejust

**de 15h à 17h**

**à l'Espace communal des Coudrayes**

**Boum  
Crêpes  
Déguisements**

15h - début de la boum  
16h - concours de déguisements

Après-midi  
animé par



**ENTRÉE GRATUITE**

**Venez nombreux déguisés**

Renseignements : [apevillejust@gmail.com](mailto:apevillejust@gmail.com) - Blog : [www.apevillejust.over-blog.com](http://www.apevillejust.over-blog.com)



Document réalisé et imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

*Pas de randonnées les 23 et 30 décembre durant les vacances scolaires*

Lundi 06 janvier	Saulx-les-Chartreux	avec Michèle
Lundi 13 janvier	Le Bois des Carrés	avec Michèle
Lundi 20 janvier	Villejust	avec Michèle
Lundi 27 janvier	Courson	avec Michèle

Départ : Mairie de Nozay à 13h30 tous les lundis

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 53 84 34

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)

Claudine LEGGIERI – Association Gymnastique Volontaire



## Informations pratiques



## OFFRES D'EMPLOI

Société de services à domicile basée sur Orsay recherche :

- Une aide-ménagère véhiculée (vélo, voiture ou scooter) pour intervenir chez des particuliers (actifs ou âgés) sur la commune de Villejust  
Embauche en CDI, temps partiel matin ou après-midi ou temps complet possible.  
Remboursement mensuel des frais kilométriques
- Une assistante de vie (ADVF) ou auxiliaire de vie (DEAVS) véhiculée (serait un plus) pour intervenir chez des personnes dépendantes sur les communes d'Orsay, Les Ulis, Bures, Gif-sur-Yvette, Palaiseau.  
Embauche en CDI, temps partiel matin ou après-midi ou temps complet possible pouvant travailler 1 week-end sur 2.  
Remboursement mensuel des frais kilométriques

Contactez en urgence Nadia HAMMAR au 01.60.92.00.21



## INFORMATION – CONTRÔLES THERMIQUES

Présence de techniciens d'IMMO A NEUF sur la commune pour effectuer des contrôles thermiques entièrement gratuits et sans engagement chez les propriétaires de maison.

Les techniciens sont munis de leur carte d'identité ainsi que de leur carte professionnelle. Leurs véhicules sont de marque Peugeot type 207 blanches.  
**Liste consultable en mairie auprès du service urbanisme (01.69.31.74.46)**

Tout renseignement complémentaire au N° Vert : 0805.21.21.21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

## Associations

Pour la parution du n°396, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **31 décembre 2013**

## Ramassage des encombrants

**Vendredi 10 janvier 2014**

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : [www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)  
Rubrique Ville pratique



## Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert le lundi, Mardi, jeudi et vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



Serge PLUMERAND

Sylvie ARMAND - BARBAZA

Michel LECOEUR

Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

Sauveur CONCORDIA

Didier MEZIERES

Maire

1ère Adjointe - Finances, Affaires scolaires

2ème Adjoint - Travaux, Voirie

3ème Adjointe - Jeunesse, Centre de Loisirs

4ème Adjoint - Environnement, Espaces Verts

5ème Adjoint - Urbanisme

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet - 01 69 31 74 41

Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)